
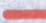
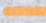




SITE PROTÉGÉ DE L'AGRIATE

Piste de Saleccia

Les aires de stationnement du secteur de Saleccia et du lotu sont payantes

-  Zone de rassemblement
-  D 81
-  Piste de Saleccia
-  Sentier
-  Sentier du Littoral

Tarifs :

 6 € pour tous les véhicules 4 roues

 3 € les 2 roues motorisés

Cette éco-redevance est entièrement dédiée à l'accueil, l'information et la sécurité du public ainsi qu'à l'entretien de la piste, des aires de stationnement.

ATTENTION ! La circulation sur cette piste rustique nécessite un véhicule et une conduite adaptés, la vitesse y est limitée à 30 km / h.



Gérée par :
la commune
de Santo Pietro di Tenda



En partenariat avec :
la Collectivité de Corse
et le Conservatoire du Littoral





Côté mer :
le Parc Naturel Marin du Cap
Corse et de l'Agriate



Aire de stationnement de Saleccia

Bienvenu à vous.

Ce domaine public est sous la protection du Conservatoire du littoral et ses partenaires, respecter la réglementation pour préserver la biodiversité et l'esprit des lieux.

Rappel

Feux, camping, bivouac, dépôt de déchets sont interdits, ainsi que la circulation des véhicules à moteur en dehors des pistes explicitement autorisées (par Arrêté municipal du 08.12.10 et du 12.03.12.).

Ne laissez aucune trace de votre passage.



ATTENTION

Site sans eau potable. Pas de réseau téléphonique sur la majeure partie du site.

En saison pluvieuse et en cas d'orage, attention aux crues brutales, notamment pour le franchissement des cours d'eau.

RISQUE INCENDIE

Feux interdits, prudence par grand vent et fortes chaleurs. Lorsque le risque d'incendie est sévère, l'accès aux pistes est interdit par arrêté préfectoral.



Consultez la carte du risque incendie pour les activités de nature : <http://www.haute-corse.gouv.fr/carte-du-risque-d-incendie-pour-les-activites-de-a1197.html>

